

A NE MANQUER SOUS AUCUN PRETEXTE !

A la demande de l'IHS du Livre Parisien, Jean-Yves Mollier, historien spécialiste de l'édition et de la presse, donnera une conférence suivie d'un débat sur « Les messageries de presse parisienne dans la tourmente(1940-1947)», le 24 novembre 2015 à 18h, à la mairie du 2^{ème} arrondissement de Paris.

Il mettra un coup de projecteur sur les zones sombres de la distribution pendant les années noires de l'occupation et évoquera la bataille des messageries qui a débouché sur le vote de la loi Bichet et la naissance des NMPP. Il répondra à nombre de nos interrogations sur cette histoire méconnue, voire occultée.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les éditeurs estimant que la liberté de la presse ne pouvait exister sans liberté de diffusion, ont voulu se doter d'un système coopératif de la distribution assurant une égalité de traitement de tous les titres, indépendamment de leur volume de tirage, de leur tendance politique ; conformément aux préconisations du Conseil National de la Résistance qui voulait « assurer la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères »

Pour les journaux de la résistance, assurer l'indépendance du système de distribution à l'égard des puissances d'argent signifiait, avant tout, écarter le retour du « trust vert », le monopole Hachette, accusé d'avoir exercé un pouvoir absolu et discrétionnaire avant guerre, puis d'avoir collaboré avec l'occupant.

Résistance et collaboration

Pour bien comprendre l'histoire des NMPP, il faut remonter à juin 1940.

Les Allemands envahissent Paris le 14 juin 1940. Les messageries Hachette cessent toute activité. La direction s'installe à Clermont-Ferrand. Un cadre supérieur, Fernand Teyssou et quelques collaborateurs restent à Paris, alors que les locaux, réquisitionnés par l'occupant, abritent « La coopérative des journaux Français », entreprise de distribution présidée par le journaliste Jean Luchaire (condamné à mort et exécuté en 1944) et dirigée par le lieutenant Weber. Mais quel a été le rôle de Fernand Teyssou ? Pourquoi est-il resté à Paris sur ordre d'Hachette ?

En zone libre, les messageries continuent de fonctionner sous la direction de Guy Lapeyre (qui sera le premier Directeur Général des NMPP en 1947) et de Raoul Bouchetal. Ils seront félicités par l'occupant pour l'excellente distribution du magazine de propagande nazi *Signal*, cependant qu'un jeu du chat et de la souris se déroule entre le groupe allemand Mundus et Hachette. Quels étaient la nature des tractations et leurs enjeux ?

Pendant l'occupation, des ouvriers des messageries résistent en distribuant la presse clandestine. Capturés, cinq d'entre eux seront fusillés et quinze prisonniers mourront en déportation. Pourquoi la plaque commémorative apposée le 21 juin 1946 en leur honneur a-t-elle disparu ?

Jacques Marchand, co-directeur de la coopérative des journaux français de juin 1940 jusqu'au jour de son arrestation par la gestapo en février 1944, était, semble-t-il, un agent double affilié au 2^{ème} bureau qui aurait aidé des prisonniers évadés, procuré des papiers et dissimulé des israélites au sein des services, fourni des renseignements sur le repérage des troupes allemandes, organisé un maquis, subventionné le journal *Résistance*. Il aurait également réalisé un grand nombre d'actions sociales pour améliorer sensiblement les conditions d'existence difficiles des salariés. Pourquoi n'a-t-il pas réintégré son poste à la libération ?

Le 21 août 1944, les résistants s'emparent de l'immeuble de la rue Réaumur. Le groupement National de distribution des journaux et publications, société de fait, sans fondement juridique, émanation de la Fédération clandestine de la presse, assure la distribution jusqu'au 1^{er} septembre 1945, date de création des Messageries Françaises de la Presse (MFP), SARL dont le capital de 50.000 francs avait été versé par moitié par 100 actionnaires ouvriers et par moitié par les journaux et le syndicat de la presse parisienne. L'entreprise de distribution était logée dans les bâtiments appartenant à Hachette, qui avaient été réquisitionnés par l'État.

Pour encadrer juridiquement l'activité, le conseil de ministres du gouvernement Félix Gouin, adopta, le 13 juillet 1946, le projet de loi Gaston Deferre, visant à confier le monopole de la distribution de la presse aux MFP et lui attribuant les biens qui devront être confisqués à Hachette. Pourquoi cette loi n'a-t-elle jamais été promulguée ?

La bataille des messageries

En juin 1946, Hachette réactive une petite entreprise de distribution créée en 1922 : « l'Expéditive ». Les banques de Paris et des Pays bas et le CIC lui accordent 40 Millions de francs en août 1946, puis un découvert de 40 Millions supplémentaires en décembre 1946 ainsi que le lancement de deux emprunts obligataires totalisant 330 Millions. Les discussions feutrées avec Émilien Amaury, patron du *Parisien Libéré* et les directeurs de *l'Aube*, *Combat* et *le Populaire* vont aboutir : ils quittent les MFP, dont la trésorerie est, de surcroît, affectée par la non parution des journaux provoquée par la grève des imprimeries qui dure un mois, en février-mars 1947. Les MFP cessent leur activité le 4 février 1947. Pour cause de mauvaise gestion ou concurrence déloyale de l'Expéditive ?

La presse, les partis politiques et le gouvernement durent trouver une issue à la crise.

Deux des quatre projets de loi, soumis préalablement à l'avis de la commission de la presse, furent l'objet d'affrontements politiques violents à l'Assemblée Nationale fin mars 1947 : Le projet Gazier, du nom d'Albert Gazier, militant CGT, membre de la SFIO, Secrétaire d'État au gouvernement de transition Léon Blum, projet défendu par les élus communistes et socialistes contre celui de Robert Bichet, Secrétaire d'État, soutenu par le Mouvement Républicain Populaire (centriste, démocrate chrétien) et les divers droite. Le projet Gazier est repoussé par 294 voix contre 280.

Comment et pourquoi les partis politiques et les journaux de la Résistance ratifièrent, moins de trois ans après la libération, le retour du « trust vert » honni dans le système de la distribution, même si Fernand Grenier, René Thuillier, Emmanuel d'Astier de la Vigerie (com. et ap.) et Charles Lussy (soc.) ont fait adopter des amendements importants ?

Le débat n'est pas clos. Il a trouvé récemment un écho retentissant avec la proposition de loi de Marie-Georges Buffet le 27 février 2013.

Notre institut CGT d'histoire sociale du Livre Parisien fait ainsi œuvre utile, tant il est vrai que le passé éclaire le présent et aide les syndicalistes à tirer des enseignements pour affronter le futur.

Yann Volant